

# Gouvernance du système d'enseignement supérieur et de l'université en Haïti (SESUH) : amélioration nécessaire et possible, mais...

Jean Joseph Moisset

---

**Résumé :** Le présent article porte sur la gouvernance de l'enseignement supérieur et universitaire en Haïti. Il vise précisément à montrer, dans une perspective systémique, que les déficiences observées relativement aux processus de gestion et aux ressources, combinées avec des éléments liés à l'environnement naturel, au contexte socioculturel et historique du pays, ne permettent pas à l'éducation de donner sa pleine mesure par rapport au développement durable de la nation, tout en apportant des pistes d'action concrète pour résoudre les problèmes analysés. Il illustre par ailleurs ce qu'au fil des siècles la science économique, la théorie du capital humain et l'économie du savoir ont bien démontré, à savoir que si l'éducation, dont l'enseignement supérieur et universitaire est une composante majeure, est un facteur incontournable du bien-être et du développement des individus et des sociétés, elle est une condition nécessaire, mais non suffisante cependant.



**Rezime :** Atik sa a chita sou fason pou yo jere epi dirije ensèyman wo nivo ak ansèyman nan inivèsite anndan Ayiti. Objektif atik sa a se montre ki jan, apati yon apwòch sistèmik, pwoblèm ki genyen nan fason jesyon edikasyon an fèt la ak nan resous li yo, mete sou sa anviwonman natirèl la ak kontèks sosyo-kiltirèl peyi a, pa pèmèt sistèm edikasyon peyi a bay tout potansyèl li pou sa ki konsène devlopman peyi a sou yon plan dirab, pandan edikasyon an ka mennen nou sou wout aksyon reyèl, ki kab rezoud pwoblèm nou analize yo. Atik sa a demontre tou pandan gen anpil syèk ki ap pase, lasyans ekonomik, teyori kapital moun ak lekonomi nan konesans montre aklè ledikasyon, ki genyen ladan, prensipalman, ansèyman wo nivo ak ansèyman inivèsité, se yon eleman kle pou byennèt ak devlopman moun ak lasosyete. Se yon kondisyon esansyèl, men se pa li sèl grenn ki kab chanje sityasyon an.

## 1. INTRODUCTION

Il sont très peu nombreux aujourd'hui les gens qui ne reconnaissent pas l'importance de l'éducation « où un trésor serait caché », pour reprendre l'expression de Jacques Delors (1996). Une vaste littérature s'est constituée au fil de plusieurs siècles sur l'importance de l'éducation aussi bien pour l'épanouissement et le bien-être des individus que le développement des peuples et des sociétés<sup>1</sup>. Le premier numéro de la

revue du Groupe de Réflexion et d'Action pour une Haïti Nouvelle (GRAHN)<sup>2</sup>, par la diversité des contributions des auteurs, s'appuyant sur de multiples sources et références, a bien montré que « l'éducation est un facteur de création de richesse et d'emplois ».

Cela est également vrai pour le sous-système d'enseignement supérieur et universitaire dont dépendent les autres niveaux du système éducatif et secteurs d'activité de la vie d'une nation. Dans le contexte d'Haïti, il est traversé par de multiples et ►

---

1. Deux siècles auparavant, Adam Smith, dans *The Wealth of Nations* (1776), disait que l'homme instruit, plus que les coûteuses machines, est le facteur clé de la richesse des nations. Theodore W. Schultz (1983), l'un des initiateurs de la *théorie moderne du capital humain*, pour sa part, soutient qu'« il n'y a de richesse que d'hommes ». La liste est longue des économistes et des spécialistes en sciences

---

humaines qui se sont penchés depuis sur l'importance de l'éducation.

2. *Haïti Perspectives, Développement économique et création d'emplois*, vol. 1, n° 1, printemps 2012.

graves problèmes, dont la *faiblesse de sa gouvernance*, reliée elle-même à la défaillance historique de l'État vis-à-vis de sa mission éducative. C'est de manière générale sur cet enjeu majeur et ses conséquences principales que porte le présent article. Plus spécifiquement, il est articulé autour des éléments suivants :

1. la structure et les caractéristiques majeures du réseau du système d'enseignement supérieur et universitaire haïtien ;
2. l'absence d'un cadre normatif et réglementaire ;
3. le nœud gordien de l'enjeu examiné : une étroite interrelation entre une donnée de caractère factuel (un manque flagrant de ressources) et le rôle historique de l'Université d'État d'Haïti (UEH) ;
4. quelques pistes et mesures d'action concrète susceptibles de contribuer à la solution des problèmes examinés.

## 2. STRUCTURE ET CARACTÉRISTIQUES MAJEURES DU SESUH

Les données disponibles les plus récentes, découlant de certains rapports de recherche, loin d'être complètes et toujours fiables, permettent cependant de dire que le SESUH, au double point de vue quantitatif et qualitatif, est loin de répondre aux besoins de la population. En Haïti, l'ensemble du sous-système comprend un peu plus de 200 établissements regroupant environ 220 000 étudiants, dont 12 % environ pour le *secteur public* (UEH et universités publiques régionales, UPR) et 88 % pour le *secteur non public*. Au total, le secteur public du SESUH compte aujourd'hui approximativement 27 000 étudiants, dont environ 24 000 à l'UEH<sup>3</sup>.

On a certes assisté à une très forte croissance des effectifs de l'UEH qui se sont multipliés par 6, passant de 3 309 en 1976 à près de 24 000 aujourd'hui. Mais cette augmentation n'a pas pu répondre à la forte hausse de la demande de formation supérieure, compte tenu du nombre de plus en plus élevé des finissants diplômés du secondaire. Il en a découlé une multiplication rapide et anarchique des établissements privés qui n'a pas comblé l'écart, puisqu'il y aurait quelque 20 000 jeunes qui poursuivent leurs études à l'étranger, dont environ 75 % en République dominicaine.

3. Les données statistiques citées dans cet article proviennent principalement des sources suivantes :

- MENFP (2007). *La stratégie nationale d'action pour l'éducation pour tous* (EPT).
- DESRS/MENFP (2009). *Rapport d'enquête sur le réseau de l'enseignement supérieur et universitaire*.
- Groupe de travail sur l'éducation et la formation (GTEF), sous la présidence de J. Lumarque (2011). *L'éducation par-dessus tout : Pour un pacte national pour l'éducation en Haïti*.
- MENFP (2011). *Plan opérationnel de mise en œuvre du Rapport final du GTEF*.

Par ailleurs, dans une *perspective systémique*, les critères et indicateurs communément utilisés pour l'appréciation du fonctionnement et de la performance des établissements de formation s'articulent autour de trois catégories d'éléments : les *ressources* humaines, financières, matérielles, informationnelles, les *processus* d'enseignement, d'apprentissage, de gestion, et les *résultats*, le tout situé dans un environnement physique avec ses contraintes et opportunités et dans un contexte avec ses valeurs socioculturelles. À ce triple égard, les conditions de fonctionnement des établissements s'avèrent inadéquates ainsi que la gouvernance du système, comme l'a souligné dans sa conférence du 13 janvier 2012 le professeur Samuel Pierre à l'inauguration du Campus de Limonade<sup>4</sup>.

## 3. ABSENCE D'UN CADRE NORMATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Le constat est ainsi fait qu'il n'existe pas, au niveau de l'enseignement supérieur, de cadre normatif et réglementaire. La Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (DESRS) du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) (2009) avait certes souligné que, parmi les faiblesses affectant l'enseignement supérieur du pays, aucune définition nationale n'est proposée pour l'organisation de l'enseignement qui reste finalement à la discrétion de chaque établissement, opérant, selon le cas, en années scolaires, en semestres, en unités d'enseignement, en crédits, etc.

Le concept de gouvernance est plutôt vieux, s'appliquant à l'origine à l'État et aux institutions publiques tout simplement comme l'art de gouverner et d'administrer. Ce qui est neuf et a beaucoup contribué à la grande vogue qu'a connue ce concept, ce sont les pratiques et le langage du management scientifique appliqués au secteur privé des affaires, à la recherche d'efficacité, d'efficience, de maximisation du rapport bénéfices/coûts sous le vocable « nouveau management public ».

Nous inspirant de ce courant de pensée largement tributaire des grandes organisations internationales (OCDE, 2003b) et des auteurs ayant contribué à son développement, entre autres Bartoli (1997) et Larouche *et al.* (2012), nous définissons la gouvernance comme un *ensemble de processus menant à la*

4. « Les universités publiques d'Haïti – c'est-à-dire l'Université d'État d'Haïti et les universités régionales – sont dans un tel état de dénuement, surtout après le tremblement de terre, qu'elles sont incapables de s'acquitter convenablement de la mission envers la société qui leur est confiée par l'État. » Et il ajoute que « la construction de ce (un vrai) système universitaire doit débiter par l'élaboration [...] d'une loi organique qui régira les universités en Haïti, qu'elles soient publiques ou privées [...] et également par la définition d'un cadre normatif qui régit le fonctionnement des universités au pays ». (p. 10)

mise en place d'organisations, l'élaboration de règles régissant leur fonctionnement ainsi que les processus décisionnels concernant la mise en œuvre de leurs activités en vue de la meilleure atteinte possible de finalités, de buts et d'objectifs prédéterminés. C'est aussi la manière dont les décideurs, à tous les niveaux de l'organisation dont ils sont responsables, comprennent et exercent leurs rôles, fonctions et attributions. Cette définition s'applique à toutes les organisations opérant dans les secteurs d'activité du pays, y compris, bien sûr, celui de l'enseignement supérieur.

#### 4. LE NŒUD GORDIEN VÉRITABLE DE L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE

Il y a un large consensus sur les problèmes esquissés plus haut. Il en est de même de la nécessité d'y apporter une solution appropriée, jusqu'ici recherchée dans la réforme de l'UEH, projet resté lettre morte, au moins jusqu'à récemment, mais toujours d'actualité. Cet état de fait nous amène à penser que le nœud gordien véritable de cet enjeu, complexe et compliqué, réside ailleurs, dans l'étroite interrelation entre deux éléments.

Le premier, de nature idéologique, est le caractère de *vache sacrée* attribué à l'UEH, qui a formé depuis sa création les élites intellectuelles du pays, avec en arrière-fond le débat sur les rapports entre le secteur public et le secteur privé. Emmanuel Buteau, alors ministre de l'Éducation nationale (2005), et le professeur Leslie F. Manigat (2010)<sup>5</sup> ont salué les chefs d'État haïtiens, ces bâtisseurs, dont le roi Christophe, le président Geffrard, le président Salomon et autres, qui avaient compris l'importance de l'enseignement supérieur et jeté les bases de l'université haïtienne. L'UEH, créée en 1944, s'est vu attribuer par le gouvernement en 1983 le statut particulier d'institution indépendante, confirmé par la Constitution de 1987, avec droits de gouvernance de l'ensemble des institutions du réseau, ce qui en a fait une institution intouchable<sup>6</sup>. Le second, de caractère factuel, est le manque de ressources financières allouées à l'enseignement supérieur, même s'il se dessine une tendance à l'amélioration.

5. Conférence inaugurale «L'enseignement privé en Haïti, un service public» d'Emmanuel Buteau, alors ministre de l'Éducation nationale, dans *Actes du Colloque sur la structuration du secteur non public et le partenariat public-privé en éducation*, Pétiion-Ville, Haïti, octobre 2005. Voir aussi P<sup>r</sup> Leslie F. Manigat, *Brève esquisse historique de l'évolution des institutions universitaires haïtiennes*, [www.lesmorientis.org/files/Breve\\_Universite\\_Haitienne.pdf](http://www.lesmorientis.org/files/Breve_Universite_Haitienne.pdf).

6. Pour une vue détaillée de cette évolution historico-juridique de l'université haïtienne, le lecteur pourra se référer à l'ouvrage de Délima Pierre (2012). *Constitutions, lois et éducation en Haïti 1801-2012, Éléments de politiques éducatives*, Le Béréen / Éditions Mémoire, Québec.

**Tableau 1 Évolution de la part du MENFP et de l'UEH dans le budget de la République d'Haïti 2009-2010 à 2012-2013**

ANNÉE	BUDGET TOTAL (BT)	ALLOCATIONS AU MENFP		ALLOCATIONS À L'UEH	
	Milliards de G	Milliards de G	% du BT	Millions de G	% du BT
2009-2010	88,9	8,1	9,0	465,1	0,5
2010-2011	106,3	11,2	18,0	637,8	0,6
2011-2012	119,6	16,1	13,5	554,9	0,5
2012-2013	131,5	19,4	14,0	1 157,2	0,88

G = gourde.

Source : Données du ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

Faibles, les allocations à l'UEH en 2009-2010 s'élevaient à environ 0,5 % des crédits totaux du budget de la République, soit 88,9 milliards de Gdes. En légère augmentation depuis, elles sont passées à 0,6 % du budget total (106,3 milliards de Gdes) de 2010-2011 et à 0,88 % des 131,5 milliards de Gdes prévues pour 2012-2013. Depuis quelques années, une allocation est prévue au budget de fonctionnement du MENFP pour les universités publiques régionales. Il est donc difficile de savoir de manière précise la part dont les UPR bénéficient réellement. Elle serait plutôt faible mais en augmentation, passant de 5 000 000 Gdes en 2008/2009 à environ 13 000 000 Gdes selon les prévisions budgétaires de 2012-2013. Le taux de change a oscillé entre 40 et 42 Gdes pour 1 \$ US. Les conditions en matière de ressources financières sont tellement inadéquates que les étudiants des UPR sont appelés à payer certains droits de scolarité.

À cette insuffisance des ressources financières, il faut ajouter une certaine faiblesse dans la consommation des crédits disponibles. Ainsi, le ministère de l'Économie et des Finances dans un bilan de septembre 2012 du budget total 2011-2012 de 121 milliards de gourdes, souligne que l'UEH n'avait consommé que 33,4 % des crédits de 485,9 millions de gourdes financés à même le *Trésor public* sur le budget 2011-2012. La complication et la lourdeur des procédures de décaissement des fonds ajoutées à la lenteur connue du fonctionnement de l'administration publique haïtienne peuvent expliquer au moins en partie cette faiblesse de l'utilisation des fonds disponibles.

Tout cela a entre autres comme conséquence directe une réponse inadéquate aux besoins de la population en matière de formation au niveau supérieur aussi bien au *point de vue quantitatif*, comme il a été illustré à la section 2, que *qualitatif*. Le problème risque de devenir plus grave avec l'augmentation ►

du nombre déjà élevé et toujours croissant des finissants du secondaire, qui sont plus de 100 000 aujourd'hui.

Malgré la complexité du *concept de qualité* et ses multiples définitions (Lessard, 2012; Larouche *et al.*, 2012), une idée centrale les traverse. Un objet ou un processus d'action sera dit de qualité s'il est *conforme aux normes et règles définies auparavant, la qualité reposant fondamentalement sur l'atteinte d'objectifs préalablement déterminés en fonction des missions et finalités de l'institution ou de l'organisation considérée*. La qualité d'un objet peut être assortie de degrés ou de niveaux permettant une comparaison des *performances* des acteurs et des résultats obtenus.

Selon la DESRS (2009), sur près de 1 900 enseignants que compte le réseau, à peine 350 sont des professeurs à temps plein, contre environ 1 550 qui sont des chargés de cours, plus de 80 % d'entre eux ne détenant pas une maîtrise ou un doctorat; des conditions enseignante et étudiante déplorables; déficience des infrastructures et des équipements existants; manque et inadéquation des matériels didactiques, des ressources bibliothécaires et des laboratoires de recherche; programmes de formation mal adaptés au contexte et aux besoins du pays, etc. Il n'est dès lors pas surprenant que l'ensemble du réseau (sur la base des 34 IES de l'échantillon) n'ait diplômé que 2 179 étudiants, soit une moyenne de 64 diplômés par établissement.

## 5. RELEVER LES DÉFIS : QUELQUES PISTES ET MESURES D'ACTION CONCRÈTE

Certaines mesures ont déjà été prises par l'État et ses établissements d'enseignement supérieur relativement aux défis à relever, liés aux problèmes présentés et analysés précédemment. Il est également juste de saluer les efforts déployés, dès leur création, par des établissements universitaires privés à but non lucratif, certains reconnus d'utilité publique, pour établir des statuts et règlements et appliquer des normes de fonctionnement et des standards de qualité quant à leurs programmes d'études, leurs activités d'enseignement et d'encadrement des étudiants, et leurs initiatives pour la mise en place de structures et d'équipements de recherche. Les développements qui suivent en feront ressortir les limitations, tout en exposant des pistes d'action complémentaires.

Les débats qui ont fait rage autour du nouveau campus Henry Christophe à Limonade n'ont pas été vains. Relayés par les médias, ils ont en effet joué le rôle d'une caisse de résonance portant à l'attention du grand public la question de l'université haïtienne et forçant du coup le gouvernement du pays à intervenir. Ainsi, la tentative de mettre sur pied un secrétariat d'État à l'enseignement supérieur a été un pas dans la bonne direction. Dans ce nouveau contexte, il est encourageant

d'observer que l'enjeu de l'enseignement supérieur et de l'université est devenu un sujet d'intérêt et d'actualité pour le grand public.

*Le campus de Limonade a obtenu son budget de fonctionnement et fonctionne confirmant la promesse de J. V. Henry, recteur de l'UEH (Journal Le matin, 10 février 2012) qu'il faisait tout ce qui est possible pour rendre fonctionnelle cette nouvelle structure de l'UEH d'ici septembre 2012.* Le Conseil exécutif de l'UEH (CUEH) a été constitué et installé, son secrétaire général choisi et ratifié. Les douze entités de l'UEH sont en état de marche. Il s'agit là de pas importants vers la réforme et *l'amélioration de la gouvernance de l'UEH*. Mais même une réforme réussie resterait insuffisante.

Certes, améliorer la *gouvernance de l'enseignement supérieur* passe nécessairement par la *mise en place d'un cadre normatif et réglementaire* et la *création d'un organisme spécifiquement chargé de l'application rigoureuse du nouveau cadre*. *Au-delà de la compétence et de l'impartialité de ses membres, cet organisme devra être transcendant par rapport aux établissements du réseau et, conséquemment, ne devant en aucun cas être juge et partie par rapport au mandat et aux missions qu'il est appelé à assumer.* Ce qui, à notre avis, laisserait l'UEH inapte à être cet organisme. Le nouvel article 211 de la Constitution de 1987 amendée semble ouvrir la voie dans ce sens, puisqu'on n'y retrouve pas « la subordination à l'approbation technique du Conseil de l'UEH de l'autorisation de fonctionner des universités et des écoles supérieures privées ».

Dans la foulée de ce qui est déjà fait et dans un délai aussi rapide que possible, il faudra aller plus loin. *Il faudra élaborer et dans certains cas simplement actualiser des projets de lois définissant les grandes orientations du secteur de l'éducation, restructurant le MENFP et créant un ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ainsi qu'une agence indépendante chargée d'appliquer le nouveau cadre normatif et réglementaire.* Ces nouvelles entités devront être dotées de ressources budgétaires pour un financement adéquat du sous-secteur, en commençant par l'UEH et les autres universités publiques.

Les établissements privés à but non lucratif y seront admis selon les conditions, normes et critères prévus par la loi-cadre de l'enseignement supérieur, appliqués par la nouvelle agence en toute transparence au nom de l'État. Une priorité devra être accordée à l'augmentation du nombre et à l'élévation du niveau de qualification des enseignants-chercheurs du réseau, à la valorisation de leur statut et de celui des étudiants ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail. Les établissements agréés seront **autonomes** dans leur fonctionnement. Ils devront cependant répondre aux exigences de la loi et du cadre normatif et réglementaire, imputables à la nation sur la

base d'une évaluation rigoureuse et d'une *reddition de comptes* périodique et publique. La situation économique du pays étant ce qu'elle est, il ne pourra se passer pour plusieurs années encore de l'appui des diverses sources externes, déjà à l'œuvre dans ce chantier<sup>7</sup>.

## 6. CONCLUSION

Malgré la complexité des organisations (établissement universitaire, ministère ou autres), il est plus facile de changer leurs structures que de modifier leurs pratiques, leur culture institutionnelle, le contexte socioculturel, politique et administratif général dans lequel elles se situent. L'écrivain Dany Laferrière, devant les destructions du séisme, ne pensait peut-être pas aux structures des organisations et à leur gouvernance quand il soulignait que *quand tout tombe, il reste la culture*. Des structures appropriées et des compétences professionnelles avérées de ceux et celles dont la fonction est de gérer les organisations et les institutions sont sans doute nécessaires pour une bonne gouvernance.

Cependant, nous soulignons qu'elles risquent de rester insuffisantes en l'absence d'un sens éprouvé de l'éthique, d'intégrité et de responsabilité dans la gouvernance des institutions de l'État de manière générale et du SESUH en particulier. À cet égard, il est difficile de ne pas souscrire à l'idée que *l'éthique est importante et peut même être considérée comme une compétence professionnelle*. Au-delà de la mise en place des structures pertinentes et appropriées à une mission clairement définie de l'université haïtienne, de la disponibilité de ressources financières adéquates à l'atteinte des objectifs des institutions, il restera beaucoup à faire pour l'amélioration durable du sous-système d'enseignement supérieur universitaire et de ses apports à la reconstruction du pays. C'est là un autre défi de taille dont le relèvement indispensable ne pourra se réaliser que dans le long terme. ■

7. Cela est vrai pour les agences et organismes de coopération internationale et universitaire et pour les communautés haïtiennes vivant à l'étranger. Des efforts en vue du renforcement de leurs apports sont déployés depuis le séisme du 12 janvier 2010. Les réalisations de GRAHN-Monde, créé dans la foulée de cette tragédie, et sa toute récente initiative (lancement de l'Institut des sciences, des technologies et des études avancées d'Haïti (ISTEAH), janvier 2013) méritent d'être saluées.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARTOLI, A. (1997). *Le management des organisations publiques*, Dunod, Paris.
- BUTEAU, E. (2005). *L'enseignement privé en Haïti, un service public*, Conférence prononcée à la séance inaugurale du Colloque sur la structuration du secteur non public et le partenariat public privé en éducation, Actes du Colloque, Pétiion-Ville, octobre 2005.
- DELORS, J. (1996). *L'éducation, un trésor est caché dedans*, Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle, Odile Jacob, Paris.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION (GTEF), sous la présidence de J. Lumarque (2011). *L'éducation par-dessus tout, Pour un pacte national pour l'éducation en Haïti*, Rapport final, Port-au-Prince.
- LAROUCHE, C., et al. (2012). « Typologies des conceptions des universités en vue d'en évaluer la performance : rendre compte de la diversité pour en saisir la complexité », *La revue canadienne d'enseignement supérieur/The Canadian Journal of Higher Education*, vol. 42, n° 3, [En ligne], <http://ojs.library.ubc.ca/index.php/cjhe/article/view/2429/183771>.
- LAFERRIÈRE, D. (2010). *Tout bouge autour de moi*, Mémoire d'encrier, Montréal.
- LESSARD, C. (2012). *Modèles d'universités et conceptions de la qualité pour une université plurielle et capable d'en témoigner*, Conférence prononcée au Sommet sur l'enseignement supérieur, 29 novembre 2012, Université Laval, Québec, [En ligne], [http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Contributions\\_qualite/EXP\\_CLAUDE\\_LESSARD\\_presentation\\_premiere\\_rencontre\\_thematique.pdf](http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Contributions_qualite/EXP_CLAUDE_LESSARD_presentation_premiere_rencontre_thematique.pdf).
- MANIGAT, L. F. (2012). *Brève esquisse historique de l'évolution des institutions universitaires haïtiennes*, [En ligne], [www.lesmorenantis.org/files/Breve\\_Universite\\_Haitienne.pdf](http://www.lesmorenantis.org/files/Breve_Universite_Haitienne.pdf).
- MENFP (2007). *La stratégie nationale d'action d'éducation pour tous (EPT)*, Port-au-Prince.
- MENFP (2011). *Vers la refondation du système éducatif haïtien*, Plan opérationnel 2010-2015 des recommandations du GTEF, Port-au-Prince.
- MENFP/DESRS (2009). *Rapport d'enquête sur le réseau de l'enseignement supérieur et universitaire*, Port-au-Prince.
- OCDE (2003b). « Évolution des modes de gouvernance dans l'enseignement supérieur », *Analyse des politiques d'éducation*, Bruxelles, OCDE.
- PIERRE, D. (2012). *Constitutions, lois et éducation en Haïti 1801-2012, Éléments de politiques éducatives*, Le Béréen / Éditions Mémoire, Québec.
- PIERRE, S. (2012). *Construire une université haïtienne pour une nation haïtienne de bien-être et de prospérité*, Conférence prononcée le 13 janvier 2012 dans le cadre du Colloque inaugural du campus universitaire de Limonade de l'Université d'État d'Haïti.
- SCHULTZ, A. T. (1983). *Il n'est de richesse que d'hommes : investissement humain et qualité de la population*, Coll. Économie sans rivage, Paris, Bonnel.
- SMITH, A. (1776). *The Wealth of Nations*, tome 2, Londres, Routledge.

**Jean Joseph Moisset, Ph. D.**, migrant haïtien, Jean-Joseph Moisset est détenteur d'un doctorat en économie politique de l'Université de Fribourg en Suisse et réside à Québec. Il a exercé les fonctions de professeur-chercheur et de directeur de département et de programmes en administration et politique scolaires. Il a été vice-doyen à la recherche de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, dont il est aujourd'hui professeur émérite. Il est l'un des membres fondateurs de l'Université Quisqueya à Port-au-Prince, où il apporté sa contribution comme professeur-chercheur et administrateur. Il a travaillé à titre de consultant dans plusieurs pays et collaboré longuement avec le secteur de l'éducation en Haïti, aussi bien public que privé. Il est encore actif dans le milieu de la diaspora haïtienne et des minorités culturelles. [Jean-Joseph.Moisset@fse.ulaval.ca](mailto:Jean-Joseph.Moisset@fse.ulaval.ca)